



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion régulière de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh par visioconférence, le mardi 2 février 2021 de 13 h 05 à 13 h 15.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Jonathan Germain, vice-chef
M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Stéphane Germain, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M. Carl Cleary, directeur général par intérim
M^{me} Josée Buckell, greffière

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1.1 Réunion spéciale du 7 décembre 2020
 - 3.1.2 Réunion régulière du 8 décembre 2020
 - 3.1.3 Réunion spéciale du 16 décembre 2020
 - 3.1.4 Réunion spéciale du 19 janvier 2021
 - 3.2 Représentations et sollicitations
4. Bureau de soutien politique
 - 4.1 Modification à l'allocation budgétaire – Regroupement Petapan
5. Économie et partenariats stratégiques
 - 5.1 Entente de partenariat régional de tourisme | Mise à jour du plan de financement
6. Éducation et main-d'œuvre
 - 6.1 Appui de la direction Éducation et main-d'œuvre | Projet de recherche d'une étudiante à la maîtrise de l'UQAC
 - 6.2 Programme de bourses aux finissants
 - 6.3 Modification du programme de soutien aux études secondaires
 - 6.4 Journée de la persévérance scolaire 2021

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

7. Infrastructures et services publics
 - 7.1 Balayage et nettoyage de la chaussée – Ministère des Transports du Québec
 - 7.2 Programmes d'habitation
8. Soutien à la gouvernance
 - 8.1 Transfert de bande
9. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Clifford Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Clifford Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Stéphane Germain
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1.1 RÉUNION SPÉCIALE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Stacy Bossum
Adopté à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

3.1.2 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 8 DÉCEMBRE 2020

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Stacy Bossum
Adopté à l'unanimité

3.1.3 RÉUNION SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Stacy Bossum
Adopté à l'unanimité

3.1.4 RÉUNION SPÉCIALE DU 19 JANVIER 2021

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Stacy Bossum
Adopté à l'unanimité

3.2 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

CLUB DE COMPÉTITION MONT LAC-VERT

RÉSOLUTION N° 7858

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des activités sportives d'importance auxquelles participent des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le Club de compétition Mont Lac-vert (CCMLV) favorise le déploiement de la technique du ski alpin telle que développée par Canada Alpin et que le ski libre et les parcours d'entraînement en slalom, slalom géant et super-géant y sont mis de l'avant afin d'accroître la passion du ski chez nos jeunes athlètes, tout en leur permettant de perfectionner

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

leurs habiletés techniques et mentales;

CONSIDÉRANT que le CCMLV, par le biais de ses séances d'entraînement et par l'encadrement des entraîneurs, vise à :

- Fournir un environnement sain aux jeunes athlètes, leur permettant de se développer au sein d'un groupe autant sur le plan physique que social;
- Accroître autant l'autonomie que l'esprit d'équipe;
- Développer la motivation;
- Mettre à l'avant plan l'effort, le respect de son environnement et le dépassement de soi;
- Valoriser une éthique compétition.

CONSIDÉRANT que le CCMLV sollicite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de sa campagne de financement annuelle;

CONSIDÉRANT que deux jeunes de la communauté fait partie du CCMLV et participent à des compétitions de ski de haut niveau.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 250 \$ au Club de compétition Mont Lac-vert situé à Hébertville dans le cadre de leur campagne annuelle de financement.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Élisabeth Launière
Adoptée à l'unanimité

FONDATION DU CENTRE MARIA-CHAPDELAINÉ

RÉSOLUTION N° 7859

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite soutenir des organisations régionales d'importance œuvrant dans le domaine de la santé;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que la Fondation Centre Maria-Chapdelaine a pour mission d'établir, d'organiser, de maintenir, d'administrer et de développer des fonds pour l'amélioration des soins, l'excellence de l'enseignement et l'avancement de la recherche en général, et, en particulier, à l'hôpital Dolbeau-Mistassini et pour le CLSC et CHSLD de Mistassini et Normandin;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par la Fondation Centre Maria-Chapdelaine dans le cadre de son dix-neuvième radiothon;

CONSIDÉRANT que des Pekuakamiulnuatsh utilisent les services de l'hôpital Dolbeau-Mistassini et du CLSC et CHSLD de Mistassini et Normandin.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 200 \$ à la Fondation Centre Maria-Chapdelaine dans le cadre de son dix-neuvième radiothon qui se tiendra le 28 janvier 2021 sur les ondes de Planète 100,3.

Proposée par M. Jonathan Germain

Appuyée de M. Stacy Bossum

Adoptée à l'unanimité

CLUB RICHELIEU DE ROBERVAL

RÉSOLUTION N° 7860

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite soutenir des organisations régionales d'importance ayant pour but de venir en aide aux jeunes dans le besoin;

CONSIDÉRANT que le Club Richelieu est un organisme de bienfaisance qui a la mission d'appuyer des actions humanitaires, culturelles et sociales qui privilégient la jeunesse en francophonie, incluant les enfants de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par le Club Richelieu de Roberval dans le cadre de sa campagne de financement.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 100 \$ dans le cadre de campagne de financement du Club Richelieu de Roberval.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

4. BUREAU DE SOUTIEN POLITIQUE

4.1 MODIFICATION À L'ALLOCATION BUDGÉTAIRE – REGROUPEMENT PETAPAN

RÉSOLUTION N° 7861

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et de transparente de la gestion des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire la mise en œuvre d'encadrements et de mécanismes de gouvernance fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire encadrer de façon claire la gestion financière de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a approuvé les budgets pour l'année 2020-2021 par la résolution n° 7637;

CONSIDÉRANT que le 23 novembre 2020, le chef des Pekuakamiulnuatsh, à titre de chef responsable de la négociation globale du Regroupement Petapan, a reçu une lettre des Affaires indiennes et du Nord Canada confirmant les budgets approuvés pour l'année 2020-2021 et que ceux-ci sont à la baisse;

CONSIDÉRANT que le 3 décembre 2020, le Regroupement Petapan inc. a confirmé les montants alloués à notre Première Nation et que ceux-ci sont maintenant de 628 453 \$ pour le programme Revendications globales et Traités, soit une augmentation de 15 559 \$ et 98 984,25 \$ pour le

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

programme Gouvernance et développement des capacités, soit une diminution de 57 144,75 \$;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, cette diminution totale de 41 585,75 \$, occasionnée en grande partie par le contexte de la COVID-19 n'a aucun impact sur les activités identifiées ainsi que le déficit prévu de l'allocation budgétaire approuvée par la résolution n° 7637.

IL EST RÉSOLU d'accepter la diminution du budget total de la négociation globale au montant de 41 585,75 \$, ce qui représente des contributions de 628 453 \$ pour le programme Revendications globales et Traités et de 98 984,25 \$ pour le programme Gouvernance et développement des capacités.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M^{me} Élisabeth Launière
Adoptée à l'unanimité

5. ÉCONOMIE ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

5.1 ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL DE TOURISME | MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT

RÉSOLUTION N° 7862

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une gestion saine, efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a pour mission d'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre aborigène, la langue et la culture ainsi que les intérêts collectifs et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh, dans le souci d'assurer la pérennité de la Première Nation sur Tshitassinu;

CONSIDÉRANT que le plan de financement de l'Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 a été révisé et la nouvelle contribution des partenaires est répartie sur deux années financières (2021-2022).

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST RÉSOLU de donner son accord au plan de financement révisé 2021-2022, dont la participation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan totalise 2 140 \$, réparti comme suit : 2021 (1 070 \$) et 2022 (1 070 \$), et que cette somme soit assumée à même le budget de la direction Économie et partenariats stratégiques;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Économie et partenariats stratégiques à signer l'Entente de partenariat régional en tourisme 2021-2022;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de nommer M^{me} Caroline Bouchard, directrice de la Société de développement économique ilnu, pour représenter Pekuakamiulnuatsh Takuhikan au comité de gestion de l'Entente de partenariat régional en tourisme.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

6. ÉDUCATION ET MAIN-D'OEUVRE

6.1 APPUI DE LA DIRECTION ÉDUCATION ET MAIN-D'ŒUVRE | PROJET DE RECHERCHE D'UNE ÉTUDIANTE À LA MAITRISE DE L'UQAC

RÉSOLUTION N° 7863

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités, de placer la persévérance scolaire au cœur des priorités de développement en favorisant et en soutenant des initiatives destinées à la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan considère la diplomation comme l'un des indicateurs de la réussite;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que le partenariat avec l'étudiante à la maîtrise de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) dans le cadre du projet « Les parcours de persévérance scolaire fréquentant un centre d'éducation aux adultes » répondra à un besoin de comprendre les facteurs de persévérance scolaire de cette clientèle.

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande de partenariat, l'étudiante à la maîtrise de l'UQAC et l'unité administrative éducation et main-d'œuvre;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de désigner la direction Éducation et main-d'œuvre à signer l'entente de partenariat, et ceci en respectant les orientations et encadrements en matière de recherche dont Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est partenaire.

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

6.2 PROGRAMME DE BOURSES AUX FINISSANTS

RÉSOLUTION N° 7864

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a comme orientation de développer et mettre en œuvre des encadrements fondés sur l'efficience, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a la volonté de donner accès à la communauté à des programmes et services de qualité pour le développement de l'emploi et de la formation;

CONSIDÉRANT que la mission d'Éducation et main-d'œuvre est d'offrir des services visant la diplomation et l'accès au marché du travail;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire poser un geste concret et prendre part au mouvement d'engagement envers la persévérance scolaire.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST RÉSOLU de souligner la réussite de nos finissants du postsecondaire dans une vidéo et de prévoir dans l'allocation budgétaire annuelle, un budget de 4000 \$ pour la production de celle-ci.

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

6.3 MODIFICATION DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉTUDES SECONDAIRES

RÉSOLUTION N° 7865

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite assurer la pérennité de la Nation en misant sur l'éducation des jeunes Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend soutenir le développement scolaire et sportif de haut niveau des élèves athlètes de la communauté reconnus par une fédération sportive.

IL EST RÉSOLU de modifier le volet sports-études du Programme de soutien aux études secondaires afin qu'un étudiant de 6^e année qui est surclassé au niveau sportif puisse avoir accès au programme. Le soutien financier comprend :

- Le remboursement des frais de scolarité;
- Les frais de pension obligatoire jusqu'à un maximum de 560 \$/mois;
- Les frais de transport saisonnier si pension obligatoire.

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

6.4 JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2021

RÉSOLUTION N° 7866

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et considère la diplomation comme l'un des indicateurs de la réussite;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a comme orientation de favoriser la pratique de saines habitudes de vie qui stimule le goût d'entreprendre et qui favorise la synergie des divers leaderships présents dans la communauté;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur la vie socioéconomique de la communauté;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe son parcours;

CONSIDÉRANT notre implication au sein du réseau des partenaires CRÉPAS de la région du Saguenay Lac-Saint-Jean qui est un réseau formel en persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuient aussi cet événement dont nous, communauté de Mashteuiatsh.

IL EST RÉSOLU de déclarer les dates du 15 au 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre communauté;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'appuyer les comités au sein de notre organisation qui interviennent dans la lutte au décrochage scolaire;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'agir à titre de facteur de persévérance scolaire, de promouvoir et de valoriser la persévérance scolaire à tout moment durant le cheminement scolaire de chacun des nos jeunes.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

Proposée par M^{me} Élisabeth Launière
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

7. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

7.1 BALAYAGE ET NETTOYAGE DE LA CHAUSSÉE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

RÉSOLUTION N° 7867

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit assurer la pérennité des infrastructures publiques de la communauté, par leur développement et un entretien régulier et rigoureux, de façon à ce que celles-ci soient fonctionnelles et sécuritaires pour la population;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) est responsable d'une partie de la route de la rue Ouiatchouan soit de l'intersection des rues Ouiatchouan et Uapakalu jusqu'à la limite de la communauté vers Roberval;

CONSIDÉRANT que le MTQ désire signer l'entente avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour la saison estivale 2021 l'autorisant à procéder au balayage et nettoyage des voies de circulation ainsi que des accotements des segments de route sous la responsabilité du MTQ;

CONSIDÉRANT que le MTQ exige une résolution de Katakuhimatsheta pour signer l'entente;

CONSIDÉRANT que le MTQ rembourse une partie des frais reliés aux activités de balayage.

IL EST RÉSOLU de désigner la direction Travaux publics et habitation à signer l'entente pour la saison estivale 2021 ainsi que tous les documents afférents, visant à permettre à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de procéder au balayage et nettoyage des voies de circulation et des accotements des

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

segments de route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M^{me} Élisabeth Launière
Adoptée à l'unanimité

7.2 PROGRAMMES D'HABITATION

PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ - FANIE GAGNON

RÉSOLUTION N° 7868

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta (Conseil des élus), dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, de déployer des stratégies et bonifier des programmes afin que les Pekuakamiulnuatsh s'approprient leur culture, leur histoire et le nehlueun pour qu'ils en soient de fiers ambassadeurs;

CONSIDÉRANT que le 10 décembre 2019, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a approuvé les programmes d'habitation 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le but du programme d'Accès à la propriété est de fournir un soutien financier aux Pekuakamiulnuatsh afin d'acquérir ou de construire une maison;

CONSIDÉRANT que la requérante XXXX, membre n° XXXX de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh est, selon le programme d'Accès à la propriété – volet Nimanikakun en vigueur pour l'année 2020-2021, une personne admissible à recevoir une aide financière au montant de 18 611 \$ quant à son logement dans la réserve de Mashteuiatsh n° 5 par la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh aux conditions établies par le prêteur. La description du terrain où elle se propose d'acquérir la maison est la suivante :

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

« La totalité du lot 5-16-1-2-1, du rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, comme l'indique le plan n° R.S.Q.1050 et la totalité du lot 6-11, du rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, comme l'indique le plan n° R.S.Q.2531R»;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu de la requérante les certificats de possession ou d'occupation ou le billet d'établissement (appelé billet de location dans la Loi) sur lequel est située la maison pour laquelle un prêt est demandé et l'engagement d'évacuer ladite maison et ledit terrain à la demande de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, si elle néglige d'observer les conditions du prêt;

CONSIDÉRANT qu'advenant le cas où la requérante manque à son engagement envers le prêteur, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan prendra tous les moyens raisonnables afin d'amener la requérante à rembourser les arriérés;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, à défaut de l'observation des conditions du prêt et à la demande du ministère, ordonnera à un agent d'intenter au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan les procédures jugées nécessaires contre la requérante et les membres de sa familles, en vue de prendre possession de la maison à l'égard de laquelle le prêt a été accordé.

IL EST RÉSOLU d'octroyer une aide financière selon le programme d'Accès à la propriété – volet Nimanikakun à XXXX, membre n° XXXX;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction Infrastructures et services publics à signer tous les documents afférents à cette aide financière.

Note : Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

8. SOUTIEN À LA GOUVERNANCE

8.1 TRANSFERT DE BANDE

RÉSOLUTION N° 7869

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et est sensible aux enjeux reliés à l'appartenance à la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend assurer une saine gestion de son membership;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est doté en 2020 du Règlement sur les transferts de bande, outil de gestion servant à traiter de façon juste et équitable les demandes de transfert de bande;

CONSIDÉRANT que la présente demande répond aux dispositions générales applicables telles que décrites dans le Règlement sur les transferts de bande;

CONSIDÉRANT que toutes les étapes en lien avec la procédure prescrite dans le Règlement sur les transferts de bande ont été respectées.

IL EST RÉSOLU d'accepter comme membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, la personne dont le nom apparaît ci-dessous :

Nom :	ROCK, JULIE Céline Marie
Numéro de bande :	XXXX
Date de naissance :	XXXX
Bande :	Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam

Note : Le numéro de bande ainsi que la date de naissance sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 15, proposée par M. Charles-Édouard Verreault, appuyée de M. Stéphane Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell